

Session 2021, comment calculer la moyenne de bac ?

Le contrôle continu (10%)

- Moyenne des moyennes des notes des bulletins trimestriels, trimestre 1 et 2 en Première et trimestre 1, 2, 3 en Terminale ;
- Toutes les notes pèsent de la même manière (pas de pondération), section euro et options (2 maximum) comprises ;
- Les options LCA ouvre droit à un bonus : les points au dessus de la moyenne sont multipliés par 3 et ajoutés à la somme de toutes les notes de bac

Les évaluations communes (30%)

Matière	Note	Coefficient/100
HG	E3C1 + EC3 (CC Terminale)	5
LVA	E3C1 + EC3 (CC Terminale)	5
LVB	E3C1 + EC3 (CC terminale)	5
Maths en voie techno	E3C1 + EC3 (CC Terminale)	5
Enseignement scientifique en voie générale	E3C2 (CC première)+ EC3 (CC Terminale)	5
Spécialité abandonnée en fin de Première	E3C2 (CC de Première)	5
EPS	CCF en Terminale	5

Les épreuves nationales (60%)

Matière	Note	Coefficient/100
EAF	CC de Première	10
Spécialité 1	CC de Terminale	16
Spécialité 2	CC de Terminale	16
Philo	Epreuve	8 (voie générale) 4(voie techno)
Grand oral	Epreuve	10 (voie générale) 14(voie techno)

CC : note de contrôle continu, obtenue par la moyenne des moyennes trimestrielles (Trimestre 1 et 2 pour la Première et/ou les 3 trimestres de Terminale)

Attestations et certification

- L'attestation CECRL pour les LVA et les LVB prévue par l'arrêté du 3 novembre 2020 est annulée pour cette session ;
- La certification PIX (niveau de compétences numériques, obligatoire depuis les décret et arrêté du 30 août 2019) peut être reportée à l'enseignement supérieur ;
- Pour la mention européenne : il faut avoir 10/20 à la note de DNL et 12/20 à la note de LV correspondante ; la note de DNL se calcule de la manière suivante 20% d'une note de CC (attribuée par les enseignants) et 80% d'une note d'oral à passer en fin d'année (qui ne compte pas dans la moyenne générale de contrôle continu) ; un élève doit avoir participé à la section euro en première **et** en terminale pour avoir la mention européenne sur son diplôme. Sinon, il n'a qu'une mention DNL sur son relevé de notes du baccalauréat.

Références réglementaires :

Mise en œuvre session 2021, note de service du 11 mars 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2108043N.htm>

EAF, E3C 1 et 2 (classe de Première en 2020) comptant pour la session 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo25/MENE2013614N.htm>

EC3 de Terminale, épreuves de spécialité, session 2021

Décret <https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/mpOabNYQZjkGhjtKaNdMSvaib6M19xQU-us85fgyoEk=/IOE>

Arrêté <https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/mpOabNYQZjkGhjtKaNdMSvaib6M19xQU-us85fgyoEk=/IOE>

Rappel des modalités générales de calcul de la moyenne au bac dans la note de service du 23 juillet 2019

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENE1921892N.htm>